


CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



**AVIS SUR LE DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2022
DE LA CTM**



Télécharger le document

Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 27 Janvier 2022, sollicitant un avis sur le projet d'Orientations Budgétaires 2021 de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Dans le cadre de la saisine obligatoire relative aux documents budgétaires de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), le CÉSECÉM, troisième organe de la collectivité territoriale, est appelé à se prononcer sur le document transmis.

AVIS DU CÉSECÉM

Le CÉSECÉM attire une fois de plus l'attention sur le fait que les délais de saisine ne lui ont pas permis de travailler de manière satisfaisante. En la circonstance toutes les commissions n'ont pu se réunir pour apporter leur contribution à l'élaboration de l'avis. Il serait souhaitable que des dispositions soient prises pour, à l'avenir, en concertation avec le CÉSECÉM, lui permettre de remplir pleinement sa mission.

Le rapport sur les orientations budgétaires 2022, le premier de la mandature, se présente sous la forme d'un document exposant d'une part, la restructuration de l'administration de la CTM, le plan de relance 2022-2024 (présenté dans le détail dans un autre rapport), les politiques publiques envisagées au titre du prochain exercice, et, d'autre part une préfiguration du budget 2022 de la collectivité, pour contribuer au financement de l'ensemble.

A travers la mise en place de ses politiques publiques, la CTM poursuit les objectifs suivants :

- Assurer les conditions de la stabilité démographique
- Développer les solidarités et lutter contre les inégalités
- Relancer l'économie par le développement des infrastructures
- Accompagner la transformation économique et développer l'entrepreneuriat
- Faire de la recherche innovation, de la transition numérique et de la transition écologique les leviers pour l'avenir

- Assurer l'ouverture de la Martinique à l'international, en inscrivant la Martinique dans une dynamique de développement et d'innovation.

Ces politiques publiques énoncées par la CTM dans le cadre de ses orientations budgétaires s'appuient sur le projet de mandature : Faire gagner la Martinique, composé de 207 mesures, dans un contexte de crise sanitaire et sociale.

Le CÉSECÉM salue l'initiative prise par la CTM de fluidifier les processus de validation et de décision pour améliorer les services rendus aux usagers, et de réorganisation des services pour les rendre plus efficaces.

Il propose que l'amélioration du service rendu à la population constitue également une priorité de sa politique.

Les orientations budgétaires 2022 s'inscrivent dans un contexte de forte dégradation démographique, auquel la nouvelle gouvernance entend remédier à travers la mise en place de politiques d'éducation et de formation, d'amélioration de l'attractivité du territoire de nature, entre autres, à offrir des perspectives aux jeunes tentés de s'en éloigner, ainsi que d'une diplomatie territoriale tournée vers la Caraïbe et les Amériques.

Le CÉSECÉM regrette à ce stade l'absence de la participation citoyenne dans le DOB 2022, qui aurait pu donner l'occasion aux citoyens, d'accompagner les élus dans l'élaboration des politiques publiques

nécessaires à notre territoire. De même, la mise en œuvre de l'évaluation des politiques publiques, qui doit être une volonté politique au service des valeurs démocratiques, n'apparaît pas dans les actions déployées par la CTM. Le CÉSECÉM qui a reçu de la loi NOTRe mission d'informer la CTM sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales, recommande de veiller à l'application de la loi sur ce plan.

La crise multiforme que traverse la Martinique donne au CÉSECÉM l'occasion d'insister sur la né-

cessité de recréer des espaces de dialogues collectifs.

Le CÉSECÉM rappelle s'être engagé dans cette voie en créant une plateforme participation citoyenne. cesecem.mq, sur laquelle la population est invitée à s'exprimer, débattre. Le but de la démarche est d'aider les Martiniquaises et les Martiniquais à mieux vivre ensemble, dans le respect de l'autre.

Le CÉSECÉM note avec satisfaction, la mise en place d'un programme éducatif de réappropriation de l'Histoire, de la culture et du patrimoine et des réalités martiniquaises.

Le conseil propose en outre :

Proposition n°1 : Que la CTM soutienne les actions visant à valoriser les acteurs de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI), pour faciliter l'orientation des élèves et des étudiants dans le secteur. Il a développé, à cet effet, une plateforme d'informations intitulée QUESRI (<https://www.quesri.mq/>) sur les structures, les formations, les métiers, et les activités de l'ESR.

Proposition n°2 : D'introduire et de renforcer l'apprentissage de l'histoire des sciences et des humanités dans l'enseignement (diffusion CÉSECÉM mars 2021)

Proposition n°3 : De développer, d'encourager et de préserver l'approche expérimentale et l'esprit critique notamment à l'école ;

Proposition n°4 : D'établir un projet éducatif martiniquais (publication CÉSECÉM mars 2020)

Proposition n°5 : De mettre en place une année spéciale pour les étudiants n'ayant pu obtenir une solution universitaire (publication CÉSECÉM juin 2020)

Proposition n°6 : De sensibiliser à la connaissance juridique du comportement civique (par l'intermédiaire des jeux de rôles) Source : Contribution CESE l'éducation populaire Octobre 2020

Proposition n°7 : D'élaborer un plan d'action avec les collectivités et l'Académie pour garantir le suivi régulier pédagogique des élèves et le suivi des familles, former les parents au numérique, lancer un plan d'équipement et garantir l'équité nationale face à l'évaluation continue (publication CÉSECÉM Juin 2020)

Proposition n°8 : De conduire une politique volontariste en faveur du dispositif TZCLD (territoire zéro chômeur de longue durée)

Il invite, par ailleurs, la CTM à faire de l'égalité hommes femmes un principe transversal de l'ensemble des politiques publiques territoriales.

Le CÉSECÉM relève l'absence de plan exceptionnel de soutien à l'apprentissage et à l'alternance, malgré les nombreuses difficultés que rencontrent les jeunes qui ont choisi de se former du CAP au BAC +5, par cette voie.

Le CÉSECÉM se réjouit de constater que la démarche qu'il a engagée en 2021 auprès de l'AGEF-MA, en vue de la mise en place, avec l'ensemble

des partenaires (Etat, OPCO, CTM), du CEP métiers des arts, soit soutenue par la CTM.

Le CÉSECÉM poursuit sa participation au COPIL qui a déjà été mis en place, dans le cadre de l'élaboration de ce CEP et souhaite une accélération du processus compte tenu de l'urgence de la situation des artistes.

Le Conseil soutient, par ailleurs, l'initiative de la CTM d'engager une démarche de GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle du territoire).

S'agissant du développement des solidarités et de la lutte contre les inégalités, le CÉSECÉM fait les propositions suivantes, qui viendront compléter celles présentées par la CTM :

Proposition n°9 : Conforter ou établir un plan pluriannuel de réduction des inégalités sociales (publication CÉSECÉM juin 2020)

Proposition n°10 : Favoriser l'accès aux droits, notamment pour les personnes âgées (publication CÉSECÉM juin 2020)

Proposition n°11 : Garantir à tous et particulièrement aux plus fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) une égale accessibilité aux services publics)

Proposition n°12 : Ériger la question démographique et du vieillissement en enjeu majeur des politiques publiques en Martinique.

S'agissant de la relance de l'économie par le développement des infrastructures, le CÉSECÉM propose :

Proposition n°13 : Que les secteurs du transport, du stockage et du recyclage des matériaux (béton, placoplâtre...), constituent une source d'activités complémentaires, par la gestion et la valorisation des déchets de démolition (publication CÉSECÉM juin 2020)

Proposition n°14 : De positionner la direction de la commande publique comme une direction de soutien aux services opérationnels

Proposition n°15 : D'attacher une importance particulière aux marchés qui seront susceptibles de créer de l'activité et de l'emploi en favorisant en tant que de besoin, dans le cadre légal, les entreprises locales. Le CÉSECÉM a pris note du regroupement de deux des satellites de la CTM (Martinique Initiative et Martinique Développement) au sein d'une unique Agence de Développement. Le CÉSECÉM souhaite que la Collectivité aille plus loin dans cette démarche, en initiant une réflexion sur l'opportunité de créer une Agence d'Attractivité, à l'instar de nombreux territoires de métropole (l'exemple le plus significatif étant Toulouse Métropole; EPCI qui a regroupé dans son agence d'attractivité les 3 agences chargées de valoriser Toulouse : l'Office de Tourisme, Toulouse Convention Bureau et Invest in Toulouse), ce qui permet de gagner en synergie auprès de l'ensemble des publics extérieurs intéressés par le territoire. Voir le site <https://www.cner-france.com/>

S'agissant des secteurs de la culture et du sport, le CÉSECÉM souhaite que la CTM engage des financements significatifs pour soutenir ces secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire. Il propose, en outre, de :

Proposition n°16 : Solliciter les dispositifs de l'économie sociale et solidaire pour favoriser la création de coopératives culturelles

Proposition n°17 : Consolider les rendez-vous populaires : carnaval, rondes du milieu bélé, rebotes de Noël... dans le respect des gestes barrières

Proposition n°18 : Réduire les retards de versement des subventions aux acteurs et opérateurs culturels qui alimentent l'économie du territoire

Proposition n°19 : Créer un lieu de monstration et de commerce d'arts, répertorié par les prescripteurs et opérateurs du tourisme, et communiqué aux touristes

Proposition n°20 : Améliorer l'accès à l'information, notamment la visibilité de l'offre culturelle sur internet

Proposition n°21 : Créer un répertoire des guides conférenciers

Proposition n°22 : Réhabiliter des patrimoines historiques par le biais de chantier d'insertion

Proposition n°23 : De mettre en place des moyens conséquents afin de développer la pratique sportive pour tous, notamment pour les publics qui en sont éloignés comme les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les jeunes qui sont dans la rue, et surtout de prévenir toutes les maladies chroniques existantes en Martinique.

Dans le domaine économique, outre le soutien à l'entrepreneuriat :

Proposition n°24 : Le CÉSECÉM souhaite qu'un soutien particulier soit apporté à l'économie sociale et solidaire, soutien qui passerait aussi par la remise en place de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) ou de toute autre structure idoine.

Dans le domaine de la transition écologique :

Proposition n°25 : Le CÉSECÉM préconise qu'en matière de distribution de l'eau potable et pluviale, une information de la population soit développée sur la rationalisation indispensable de cette ressource rare.

Le Conseil propose également que la CTM :

Proposition n°26 : Définisse avec ses partenaires, les conditions de développement de l'agriculture urbaine

Proposition n°27 : Soutienne et impulse les initiatives locales de productions agro-alimentaire en circuits courts avec des process de traçabilité bien déterminés

Proposition n°28 : Participe à la mobilité des populations par l'usage de transports propres et moins coûteux

Proposition n°29 : Développe la filière de transport à la demande pour les personnes âgées ou celles qui vivent dans des quartiers éloignés dans les bourgs

Proposition n°30 : Fasse de l'éducation au respect de la nature, une priorité pour les enfants et les jeunes

Proposition n°31 : S'engage à soutenir la recherche en vue de la décontamination des sols contaminés par la chlordécone

Le CÉSECÉM constate, d'une part la faiblesse, voire l'inexistence de l'action en faveur des mobilités douces, notamment piétonnes, malgré l'inexistence de trottoirs ou de voies protégées sur de nombreux points stratégiques (le long des voies routières, dans les liaisons entre les transports en commun et les destinations finales, parfois même au cœur des bourgs...etc.), d'autre part l'absence de propositions concernant les transports de proximité ou à la demande.

CONCLUSION :

Le CÉSECÉM prend acte de l'ambition affichée à travers les orientations budgétaires de la CTM ainsi que de l'ampleur des actions envisagées. Il considère néanmoins que la concrétisation de ses orientations budgétaires à travers le budget primitif pour 2022 doit s'inscrire dans une démarche stratégique, pensée en étroite articulation avec le plan de relance, permettant de transcender ledit exercice et de dégager des perspectives à plus long terme. En outre, le CÉSECÉM est conscient que cette concrétisation passe également par la déclinaison des orientations budgétaires en actions concrètes et attend le BP 2022 pour connaître les affectations financières de tous ces projets afin d'apprécier ex-ante leur réalisation.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 de la CTM n'appelle pas d'autres observations hormis celles formulées ci-dessus.

Adopté en Plénière du CÉSECÉM à l'unanimité des présents moins onze voix le vendredi 04 février 2022.



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

